

# Journée d'Etude

En partenariat avec l'Ecole des Avocats du Sud-Est.

Le CERDP  
organise à la

**Faculté de Droit et Science Politique**  
Amphithéâtre 202 (1<sup>er</sup> étage du bâtiment central)

Le vendredi 08 juin 2012

une journée d'étude sur le thème :

## La QPC et la matière pénale : deux ans d'application

Entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2010, la question prioritaire de constitutionnalité (QPC) a profondément modifié le paysage juridique traditionnel. L'introduction du contrôle *a posteriori* du Conseil Constitutionnel est une avancée considérable qui mobilise la doctrine et les praticiens. La matière pénale (droit pénal et procédure pénale) est particulièrement exposée aux QPC étant par définition une matière touchant aux droits et libertés fondamentaux. De fait, les décisions du Conseil constitutionnel sur QPC concernant le droit pénal représentent environ le tiers du total des décisions rendues. Il suffit, sur ce point, de rappeler la décision du Conseil Constitutionnel du 30 juillet 2010 ayant conduit à la réforme de la garde à vue opérée par la loi du 14 avril 2011.

La QPC vient ainsi s'ajouter aux nombreux moyens de droit existants permettant de contester la législation pénale. En effet, dans tout procès pénal, les parties peuvent désormais invoquer les droits que leur reconnaît la Constitution pour contester les fondements d'une poursuite ou d'un jugement.

Le colloque organisé par le CERDP propose ainsi de faire le bilan de deux années d'application de la QPC en droit pénal. Les praticiens et les universitaires répondront aux différentes questions suscitées par cette application : Quelles sont les évolutions constatées et quel est l'avenir de la matière pénale résultant de ce nouveau contrôle *a posteriori* des lois ? Quels sont les rôles respectifs de la Cour de cassation et du Conseil constitutionnel en la matière ? Quel est l'impact de la QPC sur le travail parlementaire et l'action judiciaire ?

# PROGRAMME

Vendredi 08 juin 2012

*Sous la présidence de Guy CANIVET, Membre du Conseil constitutionnel, Premier Président honoraire de la Cour de cassation*

- 8h30 Accueil des participants
- 9h00 Allocution d'ouverture  
**Yves STRICKLER**  
Professeur à l'Université de Nice-Sophia Antipolis,  
Directeur du Centre d'Études et de Recherches en Droit Privé

### Thèmes de la matinée

- 9h15 **Propos introductifs: l'importance de la QPC en matière pénale**  
**Christine COURTIN**  
Maître de Conférences à l'Université de Nice-Sophia Antipolis,  
Directrice du pôle pénal et procédure pénale du CERDP
- 9h45 **Le traitement des QPC par la chambre criminelle**  
**Didier GUERIN**  
Conseiller à la chambre criminelle de la Cour de cassation
- 10h15 Débats — Pause
- 10h45 **Contrastes et nuances de la jurisprudence du Conseil constitutionnel en matière pénale**  
**Guy CANIVET**  
Membre du Conseil constitutionnel, Premier Président honoraire de la Cour de cassation
- 11h15 **La QPC : un nouvel outil pour la défense pénale ?**  
**Gaëtan DI MARINO**  
Professeur à la Faculté de droit et des sciences politiques de l'Université Paul Cézanne (Aix-Marseille III), Avocat au Barreau d'Aix-en-Provence
- 11h45 Débats
- 12h00 **Déjeuner libre**

### Thèmes de l'après-midi

- 14h00 **La QPC et le droit pénal de fond**  
**Coralie AMBROISE-CASTEROT**  
Professeur à l'Université de Nice-Sophia Antipolis
- 14h30 **La QPC et la procédure pénale**  
**Haritini MATSOPOULOU**  
Professeur à la faculté Jean Monnet de l'Université Paris-sud 11
- 15h00 Débats
- 15h30 Pause
- 16h00 **La QPC et les grands principes directeurs du droit de la peine**  
**Fabienne GHELFI**  
Maître de conférences à l'Université de Nice-Sophia Antipolis
- 16h30 **L'influence de la QPC sur le travail parlementaire et l'action judiciaire**  
**Jean-Raphaël DEMARCHI**  
Maître de conférences à l'Université de Nice-Sophia Antipolis
- 17h00 Débats
- 17h30 Clôture

Université de Nice-Sophia Antipolis  
Faculté de Droit et Science Politique

-----  
**Journée d'étude**  
NICE, le vendredi 08 juin 2012

**A RETOURNER AU PLUS TARD :  
Le 4 juin 2012**

**Attention** : Les annulations, avec remboursement des sommes reçues, seront acceptées jusqu'au **4 juin 2012**

## BULLETTIN D'INSCRIPTION

au Secrétariat du **CERDP**  
Faculté de Droit et Science Politique  
Avenue Doyen Louis TROTABAS - Bureau 412 bis  
06050 NICE Cedex 1  
Tél. : 04 92 15 71 65 - Fax : 04 92 15 71 67  
Site internet : <http://webs.unice.fr/CERDP>

**accompagné de votre règlement des droits d'inscription**

Nom : .....

Prénom : .....

Profession : .....

Organisme : .....

Adresse : .....

Courriel : .....

80 Euros - la journée du 08 juin 2012  
(Les frais d'inscription comprennent l'accueil des participants et la documentation.)

→ Je règle la somme de .....Euros par chèque bancaire  
OU postal ci-joint, **à l'ordre de l'agent comptable de l'UNS.**

Je souhaite une facture.

Je souhaite une attestation de présence.

Date : ..... Signature : .....



## Conditions générales

Les annulations, avec remboursement des sommes reçues, seront acceptées jusqu'au **4 juin 2012**.

Date de clôture des inscriptions : **4 juin 2012**.

### A l'attention de Mesdames et Messieurs les avocats :

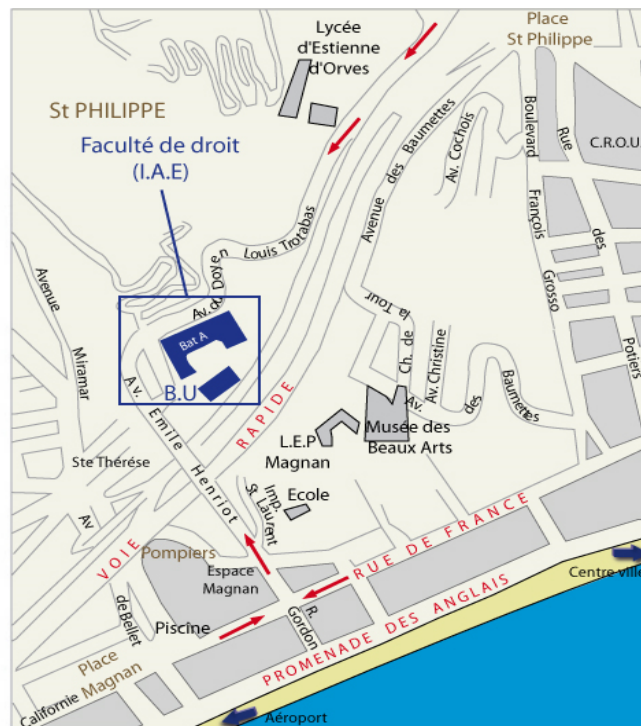
La participation à cette manifestation entre dans le cadre de la formation continue des avocats exigée en vertu de l'article 14 -2 de la loi du 31 décembre 1971.

La journée du 8 juin 2012 peut être validée pour 6 heures de formation.

Une attestation de présence est délivrée sur simple demande.

### **Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au**

Secrétariat du CERDP  
Faculté de Droit et Science Politique  
Avenue Doyen Louis TROTABAS - Bureau 412 bis  
06050 NICE Cedex 1  
Tél : 04 92 15 71 65 - Fax : 04 92 15 71 67  
Site : <http://webs.unice.fr/CERDP/>



### UN DOUBLE ACCES :

- **par le Quartier St Philippe - Lycée Estienne d'Orves**  
En partant de la **Place St-Philippe** (haut du Bd François Grosso), longer la **Voie Rapide** en prenant l'*Av. Robert Schuman*, puis dans sa continuité, l'*Av. Doyen Louis Trotabas*, qui mène tout droit à la Faculté.
- **par le Quartier Magnan - Rue de France :**
  - En venant de la Rue de France, **avant** la Piscine Jean Médecin, prendre à droite, la montée de l'*Av. Emile Henriot*
  - En venant de la Place Magnan, **après** la *Piscine Jean Médecin*, prendre à gauche la montée de l'*Av. Emile Henriot*

**Par le TRAIN SNCF : Arrêt "Nice-Ville"**  
Partant de la Gare : **BUS 64 ; 71 ; 75** : Arrêt "Estienne d'Orves"  
**BUS 12 ; 17** : Arrêt "Rosa-Bonheur", sur la Rue de France

**De l'AEROPORT**  
En voiture : Par la Promenade des Anglais  
par le BUS :  
Du Terminal 1 :  
**BUS 23** : Arrêt "Rosa-Bonheur" sur la Rue de France, en bas de l'*Av. Emile Henriot*.  
**BUS 98** : Arrêt "Magnan" sur la Promenade des Anglais du Terminal 2 :  
**BUS 99** : Arrêt "Magnan" sur la Promenade des Anglais

**Par la ROUTE :**  
Autoroute A8 "La Provençale", sortie n° 50.  
Une fois sur la Promenade des Anglais, à environ 5 km, tourner à gauche, direction Magnan, et tout de suite, après la *Piscine Jean Médecin*, prendre à gauche la montée de l'*Av. Emile Henriot*.  
L'entrée du Parking, se trouve après le 1er virage, sur l'*Av. Doyen L. Trotabas*.



## Centre d'Études et de Recherches en Droit Privé

En partenariat avec



## La QPC et la matière pénale : deux ans d'application

Journée d'étude organisée à la  
Faculté de Droit et Science Politique de Nice (Amphi 202)

Sous la Présidence de

**Guy CANIVET**  
*Membre du Conseil constitutionnel, Premier Président honoraire de la Cour de cassation*

Direction Scientifique

**Christine COURTIN**  
*Maître de Conférences, HDR à l'Université de Nice - Sophia Antipolis, directrice du pôle pénal et procédure pénale du CERDP*

NICE  
Vendredi 08 juin 2012

